

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2014-7-5-9

Séance du vendredi 11 juillet 2014

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011, relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n°CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013, relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération du 25 juin 2014 n° CG-2014-3-1-6 relative à Décision Modificative N°1-exercice 2014,
- VU la délibération du 13 juin 2014 n° CP-2014-6-5-2 relative à la validation de la première programmation pour l'année 2014 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du premier Contrat de Territoire de Vie, une subvention de 140 000 € à la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire,
- affecter cette somme au programme G217, chapitre 204, fonction 41, nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions